

Les dispositions prises pour favoriser l'immigration constituent une autre réalisation importante. Le programme du Gouvernement comporte un choix minutieux des immigrants et la détermination de leur nombre en fonction de la faculté qu'a le pays de les absorber. Il a aussi été pris des mesures pratiques afin de soulager le sort de nombreux réfugiés et dépatrés.

Malgré l'instabilité de la situation internationale, l'embauchage et le revenu national se sont maintenus chez nous à des niveaux élevés. Dans presque tous les cas, a persisté la demande dont les produits de nos industries primaires faisaient l'objet. En vue de stabiliser le revenu de nos agriculteurs, ont été adoptées diverses mesures concernant la Commission canadienne du blé ainsi que la vente et l'exportation de certains autres produits de la ferme. On met en application la loi sur le soutien des prix des produits des pêcheries. Le maintien de notre propre prospérité dépendra dans une mesure croissante des conditions qui pourront exister dans les autres parties du monde.

Depuis quelques mois, par bonheur, la paix industrielle règne d'une façon relativement marquée dans la plupart des établissements canadiens. Le Parlement a fait l'examen préliminaire d'une importante mesure législative destinée à assurer une méthode plus efficace pour régler les conflits au sein de l'industrie ainsi que les différends entre patrons et employés. Il sera présenté une mesure de caractère analogue à la prochaine session.

Le Gouvernement s'est encore appliqué de façon constante à répondre au besoin de logements. A cette fin, la loi nationale sur l'habitation a subi un remaniement notable.

D'importantes modifications apportées à la loi des pensions de vieillesse contribueront à hausser le niveau de la sécurité sociale. On a augmenté le montant de la pension et le revenu que le pensionnaire peut toucher d'autres sources. En outre, on a réduit de quarante à vingt et un ans l'âge d'admissibilité à la pension de cécité.

On a modifié la loi de la pension du service civil de façon à la rendre applicable à un plus grand nombre de fonctionnaires et d'autoriser la retraite à un âge moins avancé que maintenant. Des modifications d'une portée considérable ont par ailleurs accru la sécurité que comporte cette loi. Des dispositions législatives assurent la priorité aux anciens combattants dans les nominations aux emplois de l'Etat, et autorisent l'augmentation annuelle du traitement des surnuméraires.

Un progrès constant marque le passage des forces de la défense, du pied de guerre au pied de paix. La loi du ministère de la Défense nationale a subi des modifications tendant à la fusion des services administratifs du ministère et à l'établissement d'un Conseil de recherches en matière de défense.

Pendant la session, le Président et le premier ministre ont fait respectivement, à Washington et à Ottawa, une importante déclaration concernant la collaboration canado-américaine en matière de défense.

Parmi les autres mesures importantes adoptées au cours de la session, il convient de mentionner des lois visant l'établissement de l'Office fédéral du charbon et de la Commission maritime canadienne, la Société Radio-Canada, la conservation des ressources naturelles, des rectifications de créances à l'égard de certaines provinces, la loi des brevets, la loi des pénitenciers et le Code criminel. On a constitué en outre un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantines de l'armée et d'autres caisses militaires.

On a remanié la représentation du peuple à la Chambre des communes d'après un mode qui réalisera plus efficacement le principe, sanctionné par l'histoire, de la représentation proportionnée à la population.

Un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a soumis à un examen préliminaire la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que les moyens susceptibles de permettre aux pays membres